



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2026

DCM 26/007 – DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES – Installation du Conseil Municipal élu le 22 mars 2026 – Détermination du nombre de postes d'Adjoints

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 29 mars 2026 à 11h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville et dans la cour de l'école Toussaint-Guesde, sous la présidence de Madame Janick ODINOT, doyenne d'âge de l'assemblée, puis de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.
(Convocation et affichage effectués le 25 mars 2026).

PRÉSENTS :

M^{me} BA Charlotte, M^{me} BALLY Estelle, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. BOULILA Frédéric, M. BRAND Stéphane, M. CABROL Christophe, M. CADIOU Patrick, M. CARMIER Patrick, M. CHAMBERT Julien, M. CHAMBON Julien, M^{me} CHARLOT Floriane, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} COLOMBANI Florence, M. COSTA Constantino, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} DUARTE Margarida, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} GIROUX Dalila, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M. GOUT Christophe, M. HAUDRECHY Christophe, M. HÉBERT Charles, M^{me} HERVOCHON Valérie, M^{me} JUNIUS Céline, M. LAMBART Thierry, M. MIQUEL Pierre, M. MOURTOUX Jean-François, M^{me} ODINOT Janick, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} PILLON Emilie, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M. RIBEIRO José, M. SCHMIDT Matthieu, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} ZAHZOUH Lauryn.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} MARTINHO Sandrine par M. HAUDRECHY Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M^{me} Charlotte BA a été désignée pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/007

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Installation du Conseil Municipal élu le 22 mars 2026 – Détermination du nombre de postes d'Adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-1, L.2121-2 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire dont le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal de l'Assemblée délibérante ;

Considérant que la Commune de Houilles étant située dans la strate de 30 000 à 39 999 habitants et le nombre des membres du Conseil Municipal étant de 39, il est possible de créer jusqu'à 11 postes d'Adjoints au Maire ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (32 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES ET 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES, ET 7 ABSTENTIONS DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME)

Article 1 : **FIXE** à 10 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Article 2 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR, délivré le : 30/03/2026

Publication effectuée le : 30/03/2026

Exécutoire ce jour : 30/03/2026

Le Maire,



Roman BERTRAND